

CONVOCAATION

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir **le vendredi 22 mai 2026 à 17.00 heures** dans la salle de séances de la maison communale de Beckerich pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique :

1. Enseignement - Organisation scolaire 2026-2027
2. Lotissement de parcelles à Huttange - Arelerstrooss
3. Actes et conventions
 - 3.1. - Convention 2026 relative au Club Aktiv Plus appelé « Club Atertdall »
 - 3.2. - Acte de cession gratuite – parcelles “Am Gaart” à Elvange/Hovelange
 - 3.3. Compromis d'échange concernant des parcelles boisées
4. Projets extraordinaires :
 - 4.1. - Aménagement de trottoirs en quartier existant - Devis
5. Finances communales :
 - 5.1. - Etat des restants 2025
6. Classement comme patrimoine culturel national – ferme à Oberpallen (12, Kierchewee)

Communications

Séance à huis clos :

7. Enseignement - Propositions d'affectations et de réaffectations
8. Approbation d'une réduction de la période d'initiation d'un employé communal
9. Fixation du montant d'un chèque cadeau

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

Beckerich, le 15 mai 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le bourgmestre, Le secrétaire f.f.,

